CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70624** **VALABLE JUSQU'AU** **20/05/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/1973

Raison sociale : SOC ALSACIENNE DE PARATONNERRES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/03/2026

Capital : 155 000

21 RUE DE L'ENGELBREIT
67200 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 73 B 518

Siret : 788 156 859 00027

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4027462

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011446974104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011446974104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 88 27 15 27 **Fax :** 03 88 28 48 08

Portable : 0623910385

Responsabilité légale :
WARSMANN PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sapstrasbourg.com

E-mail : sap.france@orange.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 586 984 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3154	Paratonnerres	17	19/01/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.